

Science gouvernementale et *nation building* : Parcs Canada et la réinterprétation des territorialités locales

Olivier Craig-Dupont

Volume 35, numéro 1-2, 2012

Science in Government

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1013981ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1013981ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

CSTHA/AHSTC

ISSN

0829-2507 (imprimé)

1918-7750 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Craig-Dupont, O. (2012). Science gouvernementale et *nation building* : Parcs Canada et la réinterprétation des territorialités locales. *Scientia Canadensis*, 35(1-2), 65-83. <https://doi.org/10.7202/1013981ar>

Résumé de l'article

Ce texte analyse l'histoire de création du parc national de la Mauricie au Québec dans les années 1970. Il explore notamment le rôle que joue la science de l'écologie dans la mise en place d'une représentation idéalisée de la nature dite « sauvage » des parcs nationaux canadiens sur le territoire mauricien. Selon le discours officiel de l'agence Parcs Canada, ce parc vise en effet à protéger un exemple de la « nature sauvage des grandes forêts du Bouclier canadien ». Or, notre histoire révèle toutefois des forêts profondément marquées par une activité humaine séculaire faite de chasse, de pêche et de foresterie. Dès lors, comment l'agence fédérale Parcs Canada réussit-elle à créer sur ces paysages humanisés une « aire naturelle représentative d'intérêt canadien »? La science de l'écologie permet cette transformation de la territorialité mauricienne. Par l'entremise d'inventaires, de cartes écosystémiques et de plans directeurs qui mettent l'accent sur les composantes naturelles du lieu – mais qui font abstraction de son histoire humaine –, Parcs Canada réussit à concrétiser matériellement et symboliquement sur le territoire de la province l'idéal de nature sauvage des parcs nationaux canadiens. Partant de la thèse de Suzanne Zeller (1988), notre histoire montre ainsi que la science servit à soutenir, toujours en 1970, les entreprises de *nation-building* de l'État canadien.

Science gouvernementale et *nation building* : Parcs Canada et la réinterprétation des territorialités locales¹

Olivier Craig-Dupont

Université de Montréal

Science provided nineteenth-century colonists, both English Canadians and some French-Canadians, with not only the practical means to dominate their physical surroundings but also an ideological framework within which to comprehend the experience of doing so. [...] In particular, science gave credence and respectability to the very idea of a transcontinental Canadian nation, and to the conviction that, with science, the idea would become reality.

Suzanne Zeller, Inventing Canada: Early Victorian Science and the Idea of a Transcontinental Nation (Toronto: University of Toronto Press, 1988), 6.

Résumé : Ce texte analyse l'histoire de création du parc national de la Mauricie au Québec dans les années 1970. Il explore notamment le rôle que joue la science de l'écologie dans la mise en place d'une représentation idéalisée de la nature dite « sauvage » des parcs nationaux canadiens sur le territoire mauricien. Selon le discours officiel de l'agence Parcs Canada, ce parc vise en effet à protéger un exemple de la « nature sauvage des grandes forêts du Bouclier canadien ». Or, notre histoire révèle toutefois des forêts profondément marquées par une activité humaine séculaire faite de chasse, de pêche et de foresterie. Dès lors, comment l'agence fédérale Parcs Canada réussit-elle à créer sur ces paysages humanisés une « aire naturelle représentative d'intérêt canadien »? La science de l'écologie permet cette transformation de la territorialité mauricienne. Par l'entremise d'inventaires, de cartes écosystémiques et de plans directeurs qui mettent l'accent sur les composantes naturelles du lieu – mais qui font abstraction de son histoire humaine –, Parcs Canada réussit à concrétiser matériellement et symboliquement

1. Cet article est une version remaniée de mon chapitre dans Claire Campbell, éd., *A Century of Parks Canada, 1911-2011* (Calgary : University of Calgary Press, 2011), 179-199. Tous deux sont tirés de mon mémoire de maîtrise en Études québécoises (2008) de l'Université du Québec à Trois-Rivières. La présentation de ces résultats de recherche m'a valu, lors du XV^e Colloque de l'Association pour l'histoire de la science et de la technologie au Canada (Université de Toronto et Université Ryerson, Toronto, 11 au 14 octobre 2007), le prix de la Société Royale du Canada pour la meilleure communication étudiante. Je remercie par ailleurs la Chaire du Canada en histoire environnementale du Québec pour le soutien financier accordé lors de mes études de maîtrise.

sur le territoire de la province l'idéal de nature sauvage des parcs nationaux canadiens. Partant de la thèse de Suzanne Zeller (1988), notre histoire montre ainsi que la science servît à soutenir, toujours en 1970, les entreprises de *nation-building* de l'État canadien.

Abstract: This paper analyzes the history of creation of the Mauricie National Park in Quebec in the 1970s. It explores in particular the role of the ecological science in the development of an idealized representation of 'wilderness' encountered in Canada's national parks on the territory of Mauricie. According to the official discourse of the Parks Canada Agency, the park is aiming to protect an example of "wilderness of the great forests of the Canadian Shield" (nature sauvage des grandes forêts du Bouclier canadien). Our history however reveals forest scarred by centuries of human activity like hunting, fishing and forestry. Therefore, how the federal agency Parks Canada managed to create out of these humanized landscapes "a representative natural area of Canadian significance" (aire naturelle représentative d'intérêt canadien)? The science of ecology allows this transformation of Mauricie territoriality. Through inventories, ecosystemic maps and management plans that focus on natural components of the place—abstracting human history—Parks Canada manages to concretize materially and symbolically on the provincial territory the ideal of 'wilderness' of Canadian national parks. Starting from the thesis of Suzanne Zeller (1988), our history shows that science still served in the 1970's to support the enterprise of *nation-building* of the Canadian State.

À l'instar des premiers recensements géologiques du 18^e siècle analysés par l'historienne Suzanne Zeller, la science effectuée par les agences gouvernementales a souvent servi à définir et à concrétiser l'idée même d'État-nation.² Tout en menant à l'encadrement du milieu naturel, la science a permis d'inscrire cette représentation identitaire de l'État-nation sur le territoire, notamment à travers les activités d'inventaires et de cartographie des agences responsables de l'exploitation et de la protection des ressources naturelles.

Les parcs nationaux, en tant que productions territoriales d'agences gouvernementales, s'inscrivent dans cette logique d'encadrement de l'environnement par la science fédérale. Dès la fin du XIV^e siècle, les états nord-américains des États-Unis et du Canada procèdent à la nationalisation de grands monuments naturels de la côte ouest, dans les Montagnes Rocheuses. Partagées entre des impératifs conservationnistes permettant

2. James C. Scott, *Seeing Like a State : How Certain Schemes to Improve the Human Conditions Have Failed* (New Haven and London : Yale University Press, 1998) ; Eric Kaufmann, « 'Naturalizing the Nation': The Rise of Naturalistic Nationalism in the United States and Canada », *Comparative Studies in Society and History* 40, 4 (1998) : 666-695.

l'utilisation rationnelle des ressources³ et d'autres plus préservationnistes visant la protection stricte de l'intégrité des paysages,⁴ les agences responsables des parcs nationaux nord-américains ont tour à tour aménagé leurs parcs en s'inspirant des sciences de la géologie, de la biologie ou, plus récemment, de l'écologie scientifique.⁵

À travers la trame de cette transformation des idées scientifiques, les parcs nationaux ont souvent servi à magnifier l'État-nation et sa présence sur le territoire. L'historiographie récente a par exemple montré comment les parcs de préservation canadiens ont servi à justifier la prise en charge fédérale de terres utilisées par des nations autochtones⁶ ou comment les parcs sont objet de distinction servant à assoir la mainmise des élites politiques et économiques canadiennes sur les paysages, *a mari usque ad mare*.⁷ Les parcs amalgament ainsi sur un milieu physique plusieurs discours et pratiques, lesquels relèvent de mandats tant scientifiques que touristiques ou relatifs à l'exploitation des ressources naturelles de territoires mis en parcs. Ces dimensions matérielles et idéelles sont parfois convergentes, parfois conflictuelles. Elles sont, en tout les cas, négociées par une multitude d'acteurs et cette négociation se fait autour d'une conception institutionnelle de l'objet « parc », conception qui doit, au final, rallier tous les discours et les intervenants. Ce travail conceptuel nécessite une certaine mise en abstraction des composantes du projet en jeu. Comme le suggèrent Cambrosio, Limoges et Pronovost dans leur analyse de la construction des politiques en biotechnologie au Québec, un tel objet institutionnel offre un :

locus where representations of scientific and technological practices are translated into yet another, more abstract representations of these same practices, while being, at the same time associated with representations of other domains (for instance financial, economic or social needs).⁸

3. Alan MacEachern, « Rationality and Rationalization in Canadian National Parks Policy », in *Consuming Canada: Readings in Environmental History*, éd. Chad Gaffield et Pam Gaffield (Toronto : Copp Clark, 1995), 197-212.

4. Alan MacEachern, *Natural Selections : National Parks in Atlantic Canada, 1935-1970* (Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press, 2001).

5. Richard West Sellars, *Preserving Nature in the National Parks : A History* (New Haven : Yale University Press, 1997) ; Thomas R. Dunlap, « Wildlife, Science, and the National Parks, 1920-1940 », *Pacific Historical Review* 59, 2 (1990) : 187-202 ; Thomas R. Dunlap, « Ecology, Nature, and Canadian National Park Policy : Wolves, Elk, and Bison as a Case Study », in *To See Ourselves/to Save Ourselves : Ecology and Culture in Canada*, éd. Rowland Lorimer (Montréal : Association for Canadian Studies, 1990), 139-147.

6. John Sandlos, *Hunters at the Margin : Native People and Wildlife Conservation in the Northwest Territories* (Vancouver : UBC Press, 2007).

7. MacEachern, op. cit, 6

8. Alberto Cambrosio, Camille Limoges et Denyse Pronovost, « Representing Biotechnology : An Ethnography of Quebec Science Policy », *Social Studies of Science* 20, 2 (1990) : 196.

La mise en place d'un parc national sur le territoire a besoin d'une telle mise en abstraction des dimensions matérielles du lieu, car elle permet l'établissement d'un projet territorial et national par-delà l'hétérogénéité des discours et des pratiques. La science, celle de l'écologie, de la géologie ou de la biologie, a ce pouvoir d'abstraction.

Le présent texte vise à montrer comment ce pouvoir sert l'agence fédérale Parcs Canada à implanter un projet de parc national en Mauricie dès 1970. Complété en 1977, le parc est situé près de la municipalité de Shawinigan, à environ 200 km de Montréal. Il est l'un des premiers parcs au Canada à préserver des écosystèmes marécageux et d'autres types de milieux humides. Les grandes forêts subboréales du Bouclier canadien, qui forment la majorité des écosystèmes de ce parc, ont supporté depuis des siècles une vie industrielle active en Mauricie. C'est notamment le cas de la foresterie, véritable pilier économique local. Cette présence industrielle a aussi ouvert le territoire aux chasseurs et aux pêcheurs, qui y ont exploité les ressources fauniques depuis le début du XX^e siècle. Bien que perturbées depuis la fin des années 1950 par une dépression économique marquée, ces activités industrielles et récréatives étaient toujours bien présentes dans le paysage mauricien lors de la mise en place du parc national.

Par une analyse de la documentation de ce parc – plans directeurs et littérature grise –, nous verrons comment la science fédérale réussit à gommer certaines dimensions de la territorialité forestière de la Mauricie, laquelle comportait des caractéristiques contraires au mandat traditionnel de Parcs Canada : promouvoir une nature sauvage et le sublime des paysages canadiens. En effet, selon Parcs Canada, les parcs nationaux représentent :

[...] toute la puissance du milieu naturel du Canada – une force irrésistible – qui a non seulement façonné la géographie de ce pays, mais aussi le cours de son histoire et les expériences des gens qui y vivent et y voyagent.⁹

L'agence fédérale fait grand usage de cette représentation idéalisée de la nature sauvage canadienne pour promouvoir ses parcs depuis les années 1920.¹⁰ Cet idéal de nature sublime des parcs nationaux canadiens, fondateur des mandats préservationnistes de Parcs Canada, est au cœur de l'activité scientifique de l'agence fédérale pour la mise en place du parc national de la Mauricie.¹¹

9. Parcs Canada, « Parcs nationaux du Canada, Introduction », consultée le 11 septembre 2012, http://www.pc.gc.ca/progs/np-pn/intro_f.asp.

10. Kaufmann, loc. cit.

11. Voir Olivier Craig-Dupont, « Hunting, Timber Harvesting, and Precambrian Beauties : The Scientific Reinterpretation of La Mauricie National Park's Landscape History, 1969-1975 », in *A Century of Parks Canada, 1911-2011*, éd. Claire Campbell (Calgary : University of Calgary Press, 2011), 179-204.

Les « beautés naturelles » du Canada et l’empreinte industrielle et récréative en Mauricie

L’idée d’un parc récréotouristique en Mauricie émerge dans une période de profonds changements pour cette région industrielle. Au début des années 1970, la Mauricie, comme d’autres régions ressources au Québec tels la Gaspésie ou le Bas-Saint-Laurent,¹² peine à adapter une économie traditionnellement basée sur des secteurs de transformation primaire et secondaire, comme les mines, le bois ou le textile, vers ceux, plus flexibles, des activités tertiaires de services.¹³ Les instances gouvernementales fédérales et provinciales reconnaissent alors le tourisme de plein air comme une activité propre à favoriser la reprise économique de ces régions. Les ministères responsables de ces programmes, tant au provincial qu’au fédéral, accordent alors une importance accrue aux parcs nationaux, qui jouissent d’une popularité grandissante.¹⁴

C’est dans ce contexte qu’un jeune ministre originaire de Shawinigan, député du comté local de Saint-Maurice-Laflèche, M. Jean Chrétien propose la création d’un parc national en Mauricie, soit le deuxième dans la province de Québec après celui de Forillon en Gaspésie.¹⁵ Selon lui, les paysages de la Mauricie sont particulièrement propices à l’établissement d’un parc national. Dans un discours adressé au Comité du parc national en Mauricie, le ministre Chrétien confirme en effet que :

[...] dans une région splendide comme celle-ci, je n’ai pas besoin de vous convaincre des mérites de la conservation et des joies de la récréation en pleine nature. La région de la Mauricie possède autant de paysages pittoresques que les plus beaux parcs nationaux que j’ai visités. [Il n’y a] pas besoin non plus d’insister sur les avantages économiques que la Mauricie tout entière retirerait de la création d’un parc national, ainsi que de son association au réseau des parcs nationaux du Canada [...]. Tout comme ceux de Kootenay, Kejimikujik, Yoho, Banff, Jasper, et tous les autres, votre parc national célèbrera la beauté et la grandeur de notre pays.¹⁶

Selon le ministre Chrétien, les « beautés naturelles » de la Mauricie doivent rendre cette région tout aussi populaire, pittoresque et lucrative que l’ont été celles de l’Ouest canadien et des Maritimes grâce à la présence des parcs de Banff et du Cap-Breton.

12. Pierre Moquay, « La référence régionale au Québec. Les visions étatiques de la région et leurs incarnations », in *L’institutionnalisation du territoire au Canada*, éd. J.P. Augustin (Québec : Les Presses de l’Université Laval, 1996), p. 92 et suivantes.

13. René Hardy et Normand Séguin, éd., *Histoire de la Mauricie* (Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 2004), p. 837 et suivantes.

14. MacEachern, *Natural Selections*, 37.

15. Moquay, 92-93. Pour une histoire critique du projet d’un parc en Gaspésie, voir J.M. Thibeault, *La création d’un premier parc national au Québec : le parc Forillon, 1969-1970* (mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, 1991).

16. Parcs Canada – Centre de services du Québec (PC-CSQ), *L’aménagement d’un parc en Mauricie*, 24 mars 1971, p. 5-6.

Parcs Canada doit cependant concrétiser cet idéal du pittoresque sauvage sur le territoire mauricien. Ce travail de matérialisation est substantiel et complexe dans le cas du parc de la Mauricie. Comme indiqué plus haut, en 1970, la région mauricienne offre une histoire industrielle et récréative toujours bien présente dans le paysage. Cette territorialité faite d'activités forestières et d'exploitation faunique contredit, à bien des égards, l'idéal de nature sauvage véhiculé par Parcs Canada. Et ce sont précisément ces dimensions humaines que Parcs Canada tentera d'effacer des paysages du parc de la Mauricie. Car, quoi qu'en dise l'histoire officielle du parc de la Mauricie, qui affirme que ce parc semble avoir été « [...] designed by Nature for the purpose of both conservation and recreation », ¹⁷ le territoire sur lequel ce dernier s'établit porte clairement l'empreinte d'une histoire industrielle et récréative, au demeurant toujours bien présente en 1970. C'est notamment le cas de l'exploitation forestière qui constitue un des piliers de l'économie régionale depuis la construction du premier camp forestier en 1830 par Edward Grieve. ¹⁸ Une compagnie forestière en particulier, la Consolidated-Bathurst, exploite jusqu'à la fin des années 1960 des concessions forestières et des terres privées qui, ensemble, forment la presque totalité du site du futur parc (figure 1).

Outre les concessions des terres de la Couronne régies par le gouvernement provincial et un territoire de 26 km² obtenu du gouvernement fédéral sous forme de terres privées, cette compagnie gère aussi une forêt expérimentale de 15 km², créée en 1918 par le Service canadien des forêts, ¹⁹ et une plantation d'épinettes, mise en place par la papetière La Laurentide en 1915. ²⁰ La Consolidated-Bathurst utilise aussi des portions des rivières Mattawin et Saint-Maurice pour le flottage du bois. Ces sections de rivières formeront par ailleurs les limites nord-est du futur parc. ²¹ La compagnie exploite également des barrages pour réguler le niveau de certains lacs. Finalement, une autre compagnie forestière œuvrant dans la région, la Domtar, exploite une concession forestière dans la partie sud du bassin versant du lac Wapizagonke, et ce, toujours jusqu'en 1969, date du début du projet d'un parc en Mauricie.

17. PC-CSQ, *L'aménagement d'un parc en Mauricie*, 141.

18. Ibid., 142.

19. Lothian, 142.

20. Cette dernière est aujourd'hui connue comme la « plantation de Grand-Mère ». Lothian, 135.

21. Ibid., 136.

Figure 1. Exploitations et tenures des terres avant 1972 sur le territoire du parc national de la Mauricie, 1959-1972. En gris foncé, les concessions forestières provinciales de la Consolidated-Bathurst (CB); en gris pâle, les terres privées de la CB (la plantation de Grand-Mère); en blanc, au sud-ouest du parc, les terres de la Domtar.



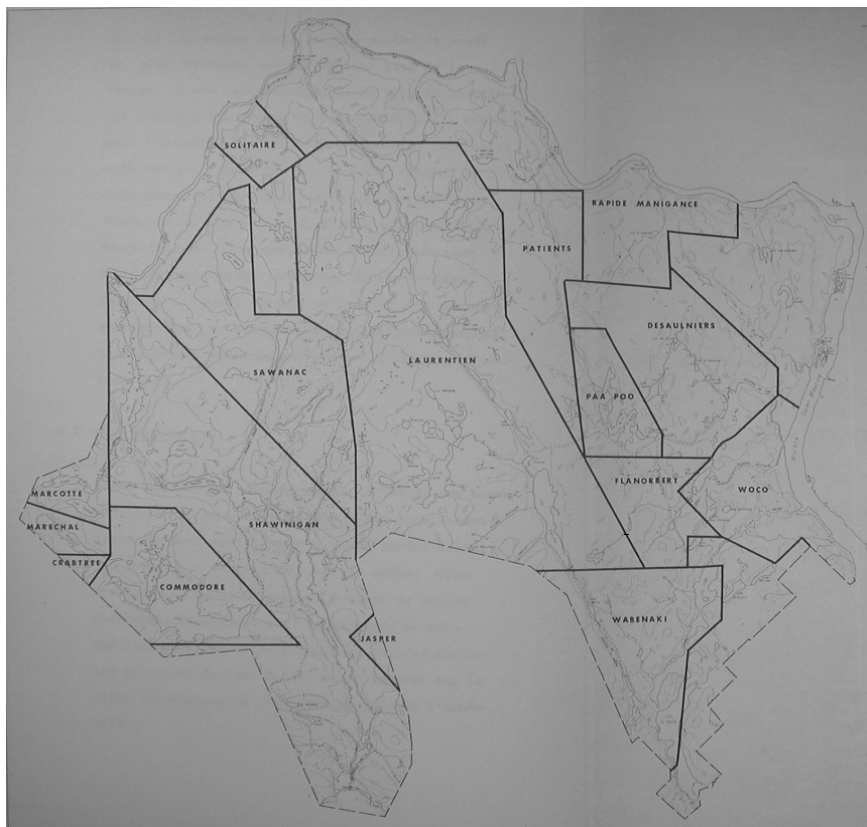
Source : Grand-Mère, Consolidated-Bathurst ltée, Université du Québec à Trois-Rivières, cartothèque, +615.43GCRKIN (Q) CaQTU.

Les traces de cette exploitation forestière sont toujours bien visibles en Mauricie à la fin des années 1960. Le premier plan directeur du parc de 1971 indique en effet que « [...] visitors strolling through paths might have the impression that the forest is considerably disturbed, even dilapidated, for he will have access only to the areas more recently affected by logging ». ²² De plus, un vaste réseau routier assurant l'accès au territoire révèle l'empreinte de cette exploitation forestière. Avec l'approbation des compagnies forestières, la population locale se sert de ces chemins forestiers pour se rendre au cœur de la forêt, afin d'y

22. SEREQ, *La Mauricie National Park* ([s.l.] : SEREQ, 1971), 27.

pratiquer la chasse et la pêche. Plusieurs clubs de chasse et pêche investissent massivement ce territoire depuis 1883, date de création du premier club privé sur ces terres, le Shawinigan Club.²³ Ces clubs détiennent des terres (figure 2) sur le territoire du parc et en exploitent les ressources fauniques jusqu'aux années 1970, période où le gouvernement du Québec entreprend la nationalisation de ces terrains privés pour en faire des zones d'exploitation contrôlées (ZEC).²⁴

Figure 2. Carte des clubs de chasse et pêche qui se partagent le territoire du parc avant 1970.



Source : Parcs Canada, *Aménagement et exploitation faunique antérieurs à la création du parc national de la Mauricie* (1970), Service de la conservation et des ressources naturelles, 1979, p. 4-5.

23. SEREQ, 27 ; Lothian, 141 ; Jérémy Pringault, *Le parc national de la Mauricie : mise en valeur d'un espace protégé dans la perspective du développement durable* (mémoire de maîtrise, Université de Caen, 1994), 67.

24. Paul-Louis Martin, *La chasse au Québec* (Montréal : Les Éditions du Boréal, 1990) 170; Serge Gagnon, *L'échiquier touristique québécois* (Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2003), 295.

Ces clubs de chasse et de pêche sont très populaires en Mauricie. Sur les quelque 450 clubs privés de la région à la fin des années 1960, seize se partagent le territoire du futur parc.²⁵ Au fil de leur histoire, ces clubs laissent de nombreux bâtiments et camps de chasse sur le territoire. Ces infrastructures meublent toujours les paysages du futur parc en 1970. Les rapports hebdomadaires des surintendants du parc indiquent en effet que des travaux de nettoyage visent précisément à les éliminer. Selon un de ces rapports, ce n'est seulement qu'en 1973 que les derniers :

[...] déchets ont été enlevés et les débris d'un vieux moulin à scie ont été enlevés et brûlés et les dépotoirs d'anciens clubs ont été nettoyés. Au secteur Wapizagonke, le dépotoir du Club Shawinigan, où les déchets étaient accumulés depuis plus de cinquante ans, a été complètement vidé [...]. Au lac Wapizagonke, tous les camps du club Shawinigan ont été démolis et brûlés à l'exception d'un garage [...]. Les cinq camps du club Désaulniers ont été démolis et brûlés [...]. Les camps à l'extrémité ouest du lac Maréchal sont démolis et brûlés et au lac Waber, il ne reste des camps de la Consolidated-Bathurst que la section qui sert de bureau de chantier.²⁶

En plus de ces bâtiments, les traces que laissent ces clubs résultent de travaux d'aménagement et d'amélioration entrepris dans le cadre de leurs activités cynégétiques, comme les barrages construits pour réguler le niveau des lacs ou pour empêcher l'accès aux espèces piscicoles indésirables.²⁷ Un rapport de Parcs Canada de 1979 sur les usages antérieurs à la création du parc indique que, en 1960, le club Woco fait construire un barrage à « la décharge du lac Bouchard » pour prévenir le passage des catostomes noirs.²⁸ D'autres clubs ont procédé à des expérimentations d'ensemencements d'espèces comme l'omble de fontaine ou le touladi. Certaines de ces expériences remontent aussi loin que 1910, année où le Shawinigan Club a mené des ensemencements de ouananiche.²⁹ Depuis le début du siècle, ces clubs procèdent à l'empoisonnement d'une vingtaine de lacs sur le territoire du futur parc.³⁰ Parmi les autres modifications du territoire apportées par ces clubs, notons que le club Laurentian a déversé sept tonnes de fertilisant phosphaté dans deux de ses lacs en 1947 pour augmenter la taille des poissons. Ce même club a aussi tenté des plantations de riz sauvage dans trois de ses lacs pour favoriser la propagation du canard.³¹

25. PC-CSQ, Thierry Bouin, *Aménagement et exploitation faunique antérieurs à la création du parc national de la Mauricie (1970)* ([s.l.] : Service de la conservation et des ressources naturelles, 1979), vii.

26. Archives nationales du Canada (ANC), RG 84, 2344, C-1445-101/L1, 3, *Rapports semi-annuels des surintendants*, 24 mai 1973.

27. Pringault, 67.

28. Bouin, 47.

29. Ibid., 36.

30. Ibidem.

31. Ibid., 47.

Ces exemples montrent jusqu'à quel point des acteurs locaux ont occupé et modifié le territoire du futur parc. Plusieurs d'entre eux, tant industriels que populaires, connaissent les paysages mauriciens et en convoitent les ressources naturelles pour des usages divers. Aussi, pour rendre conforme cette territorialité industrielle et récréative à son idéal de nature sauvage et pittoresque, Parcs Canada doit réinterpréter l'histoire naturelle et culturelle de cette partie de la Mauricie. C'est par le discours de l'écologie scientifique et par l'utilisation de cartes représentant un nouveau paysage récréo-scientifique que Parcs Canada réussira à évacuer certaines des dimensions humaines de la territorialité mauricienne qui contredisent l'idéal de *wilderness*.

La réinterprétation scientifique de la territorialité mauricienne

L'écologie scientifique joue un rôle clé dans l'implantation du parc national en Mauricie, car elle permet une relecture du paysage mauricien. Par des représentations de l'environnement tirées de cette discipline, l'agence fédérale exclut de l'histoire officielle du parc les dimensions anthropiques contraires à l'idéal institutionnel des parcs nationaux canadiens. À partir des données colligées dans le cadre d'inventaires géologiques, fauniques ou floristiques, les scientifiques de Parcs Canada définissent ce que doit être l'« histoire naturelle » officielle du parc de la Mauricie. Cette représentation officielle de l'histoire des paysages du parc gomme certaines dimensions du passé industriel et récréatif de cette partie de la Mauricie. Par des cartes des domaines bioclimatiques du parc ou par des plans de zonage sur la protection écosystémique du territoire réservé, l'écologie scientifique a la capacité de mettre en abstraction les paysages mis en parc et d'en simplifier la complexité sociale.³² Parcs Canada se sert de ces abstractions scientifiques pour effacer une territorialité contraire, à bien des égards, à l'idéal de nature sauvage qu'elle tente de promouvoir à travers son réseau de parcs nationaux canadiens.

Dans les années 1970, la biologie et l'écologie scientifique tiennent alors une place ambiguë dans l'activité des agences responsables des parcs nationaux, dans la mesure où les gouvernements, tant canadien qu'américain, voient alors les parcs comme des aménités touristiques à même de stimuler l'économie de régions éloignées des pôles urbains.³³ La multitude d'experts en architecture de paysage et en aménagement du territoire à

32. Paige West, James Ingoe et Dan Brockington, « Parks and Peoples : The Social Impact of Protected Areas », *Annual Review of Anthropology* 35, 1 (2006) : 260 et suivantes.

33. Dunlap, « Wildlife, Science, and the National Parks... », 187-202 ; Dunlap, « Ecology, Nature, and Canadian National Park Policy », 139-147 ; Sellars, *Preserving Nature* ; Gerald Killan et George Warecki, « J. R. Dymond and Frank A. Macdougall : Science and Government Policy in Algonquin Provincial Park, 1931-1954 », *Scientia Canadensis* 22, 51 (1998) : 131-156 ; MacEachern, « Rationality and Rationalization... », 197-212.

l'embauche des parcs nationaux dans les années 1960 et 1970 témoigne de ce nouvel axe récréotouristique des parcs fédéraux.³⁴ Les scientifiques oeuvrant au sein de ces agences à cette époque doivent alors composer avec ces impératifs récréatifs tout en veillant à produire des connaissances originales. Dans le cas du parc national de la Mauricie, Parcs Canada mobilise souvent l'écologie scientifique pour des impératifs touristiques plutôt que pour l'avancement des connaissances. Par exemple, lorsque le directeur du département de Chimie-Biologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières écrit au ministre Chrétien en octobre 1970 pour lui proposer « l'installation d'une station biologique à proximité ou sur le territoire du parc à des fins de contrôle, d'enseignement et de recherches »,³⁵ le ministre Chrétien réfère à la Politique des parcs de 1969 pour la lui refuser. L'article 9 de cette Politique indique en effet qu'« aucune recherche, sauf celle qui doit servir au parc lui-même, ne devra être poursuivie à l'intérieur de celui-ci si l'on peut trouver ailleurs un lieu propice à cet effet ».³⁶ Partant, le ministre Jean Chrétien argue qu'« il va sans dire que les parcs nationaux ne sont pas établis principalement pour la recherche scientifique »³⁷ et que la seule recherche permise doit se limiter à « l'observation des conditions naturelles, sans mener au prélèvement de spécimens et à la manipulation de l'environnement ».³⁸ Les travaux d'inventaire faunique du service d'interprétation du parc de la Mauricie confirment cette subordination de l'écologie scientifique à la promotion du tourisme et du spectaculaire de la nature des parcs. Dans une note interne de 1971, le responsable des ressources naturelles au parc de la Mauricie, Pierre Desmeules, avise le bureau central d'Ottawa que des :

[...] considerations should be given to attempting to re-establish populations of fur-bearers such as marten, otter, and fisher. These species have decreased markedly and their re-establishment could be beneficial, although they are not as spectacular from a publicity point of view.³⁹

Cette subordination de l'écologie scientifique au mandat traditionnel de Parcs Canada de faire briller les « beautés naturelles » du pays est encore davantage observable dans l'élaboration des plans directeurs qui ponctuent la mise en place du parc. Ces plans directeurs encadrent le développement du parc et assurent son intégration harmonieuse dans le réseau des parcs

34. Sellars, *Preserving Nature*, 149.

35. ANC, RG 22, 998, 321-10, 1, Lefebvre à Chrétien, 7 octobre 1970.

36. Canada, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, *Politique des parcs nationaux* (Ottawa : Affaires indiennes et du Nord, Parcs Canada, 1969), 6.

37. ANC, RG 22, 998, 321-10, 1, Chrétien à Lefebvre, 4 novembre 1970.

38. Canada, Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, *Politique des parcs nationaux...*, 4.

39. Parcs Canada – Office national – Bureau central de classement (PC-ON-BCC), C-98103L1, Desmeules à Lesaux, 26 janvier 1971.

nationaux canadiens. Ils sont des outils de gestion du territoire qui officialisent et rendent opérationnelles les représentations de la nature promues par l'agence Parcs Canada.⁴⁰ C'est spécifiquement par le biais de tels plans que Parcs Canada accomplit la réinterprétation écologique des paysages humanisés de la Mauricie. Particulièrement révélatrice de cette réinterprétation scientifique du paysage mauricien est la thématique que propose Parcs Canada pour caractériser le parc national de la Mauricie, soit « L'Héritage laurentien ». L'analyse de son élaboration met en lumière l'idéal de nature sauvage encore à l'oeuvre dans la construction de l'histoire naturelle et culturelle du parc national de la Mauricie.

Du 9 au 15 juin 1971, un « spécialiste de l'interprétation » de Parcs Canada, R. C. Gray, visite le territoire du futur parc avec une copie de travail du plan directeur préliminaire conçu par la firme responsable de son élaboration, la Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ). Gray doit évaluer la qualité de ce plan directeur en fonction des « possibilités interprétatives » du territoire mauricien. Quoique globalement satisfait du travail de la SEREQ, il en critique certaines conclusions et estime que les concepteurs n'ont pas su reconnaître « the primary values inherent to this landscape ».⁴¹ Il précise que :

La Mauricie National Park is, at present, almost completely unspoiled in terms of prime wilderness lake and forest land located very near industrial centres of the lower St. Maurice valley. Granted, there are forests areas that have been logged, areas where logging has only recently ceased and sites of major logging camps (Consolidated Bathurst) still within the Park area. Still, the Park contains clear, unpolluted lakes of varied dimensions, wide zones of mixed forests, pure stands of hardwood, swamps, fresh-water marshes, streams, cascades, waterfalls, beaches, bogs, valleys and rivers; all the components of the natural wilderness of the Laurentian Shield.⁴²

Gray poursuit en définissant plus clairement ce que les concepteurs de la SEREQ ne reconnaissent pas dans ce paysage. Selon lui :

[...] the outstanding feature of La Mauricie National Park is not its lakes and forests, or streams or waterfalls considered as separate land forms. The sum of these parts is more than their separate entities. It is the wilderness that makes La Mauricie National Park a vital addition to the system of National Parks in Canada. It is the wilderness that dictates the value system we must use when assessing priorities in this new National Park territory.⁴³

En bref, conclut-il, « La Mauricie National Park is nothing less than a true 'Laurentian Wilderness' ».

40. Louis Machabée, *La double nature de la nature : une analyse sociologique de la naturalisation des espaces verts en milieu urbain* (thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2002), 26.

41. PC-ON-BCC, C-8320/L1, *La Mauricie National Park – Visit of the Interpretive Specialist R.C. Gray, June 9th to 15th, 1971*, 25 juin 1971.

42. Ibid., p. 9.

43. Ibidem.

De cette prémisse, Gray critique l'aspect trop utilitaire du premier plan directeur. Ses remarques concernent spécialement le plan de zonage proposé par la SEREQ. Il propose ainsi de réduire « radicalement » les zones d'activité intensive de ce plan ou de les déplacer à des endroits plus appropriés. En parlant de la plantation de Grand-Mère située dans la partie sud-est du parc, Gray estime qu'« any campground development [should] be located in the spruce plantation zone since this is a completely artificial plant community ».⁴⁴ Il recommande aussi de changer le zonage des lacs Maréchal, Weber et Atikamac, à l'ouest du parc, pour les faire passer du type III, « Natural Environment Area », une sorte de zone tampon entre les zones d'activité récréatives intensives et l'« arrière-pays », au type II, « Wilderness Areas », une zone d'activité sans grand impact sur le milieu, comme la marche, le canot ou le camping. D'après lui, « only then will the lake country of the south-western portion of the Park be true wilderness and officially considered as such ».⁴⁵

Cette critique de Gray, tout comme le plan directeur de la SEREQ, signale le caractère construit de la « true laurentian wilderness » du parc national de la Mauricie. Pour que les visiteurs puissent reconnaître la nature sauvage typique des parcs nationaux canadiens, des plans de zonages officiels doivent préalablement la circonscrire et la nommer comme telle. En tant qu'outil de structuration du territoire, le plan de zonage cristallise en quelque sorte cette représentation abstraite de la nature sauvage idéale des parcs nationaux. Parcs Canada tiendra par ailleurs compte des recommandations de Gray et les intégrera dans son second plan directeur provisoire de 1975.⁴⁶

L'intégration finale de la *wilderness* mauricienne dans une grille écosystémique nationale

Le nouveau zonage représentant l'« arrière-pays » sauvage du parc national de la Mauricie n'est toutefois que la première étape de la reconstruction de l'histoire du paysage mauricien. Une seconde étape vise à transformer les lacs, les marais et les forêts exploitées de cette partie de la Mauricie en parc de conservation scientifique et c'est spécifiquement en utilisant des concepts de l'écologie scientifique que Parcs Canada réussit à concrétiser l'attrait touristique et scientifique du parc national de la Mauricie. En septembre 1972, Parcs Canada intègre le parc national de la Mauricie dans le nouveau plan d'aménagement du Manuel de planification

44. PC-ON-BCC, C-8320/L1, *La Mauricie National Park*, 10.

45. *Ibid.*, 10.

46. PC-CSQ, *Plan directeur provisoire : parc national de la Mauricie* (Ottawa : Parcs Canada, 1975), 53.

du réseau des parcs nationaux. Ce manuel, qui s'inspire presque intégralement du National Park System Plan américain de 1970, vise à « formuler un plan assurant la création d'un réseau de Parcs nationaux qui serait un judicieux échantillonnage des paysages et des attraits naturels du Canada ». ⁴⁷ En introduction, les auteurs indiquent qu'un tel plan « [...] se doit d'être objectif et d'utiliser des critères que puissent accepter et comprendre tous les intéressés ». Par conséquent, le plan doit être « fondé sur les sciences naturelles et être dégagé de toute entrave politique ou sociale ». ⁴⁸ Par ce manuel, Parcs Canada vise à intégrer tous les parcs nationaux du Canada dans une grille scientifique de gestion du territoire qui évacue les pratiques culturelles locales. Pour les dégager « de toute entrave politique ou sociale », Parcs Canada utilise spécifiquement le discours de l'écologie scientifique. En effet, le manuel propose l'intégration de tous les parcs nationaux canadiens dans une division territoriale établie en fonction de « régions naturelles » du Canada et de « thèmes d'histoire naturelle dignes d'être représentés ». ⁴⁹ Ces thèmes font partie des « impératifs prioritaires » de Parcs Canada pour déterminer, après l'évaluation des « besoins de récréation en plein air » d'une région donnée, le choix de l'emplacement d'un futur parc national. ⁵⁰ Parcs Canada définit ainsi trente-neuf « régions naturelles » qui englobent tout le territoire canadien (figure 3). ⁵¹

Le manuel de 1972 désigne la région où se trouve le parc de la Mauricie comme celle dite du « Bouclier Canadien », également identifiée au numéro « 19 b-Centre de la région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs ». Le manuel caractérise cette « région naturelle » par une série de thèmes d'histoire naturelle sur la géologie et les écosystèmes, lesquels exprimeraient « l'essence même des régions naturelles ». ⁵² Pour le parc de la Mauricie, le manuel identifie les thèmes suivants : le « Précambrien », « L'Âge des invertébrés primitifs » et les écosystèmes typiques de la « Région de la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent, section 4a, Laurentides ». ⁵³ C'est le regroupement de différentes « valeurs naturelles dignes d'être représentées dans le réseau des parcs nationaux » ⁵⁴ qui forme ces thèmes. Pour le parc de la Mauricie, le manuel identifie la

47. PC-CSQ, *Manuel de planification du réseau des parcs nationaux* (Ottawa : Parcs Canada, 1972), 3.

48. Ibidem.

49. Ibid., 4.

50. Ibidem.

51. Ces 39 « régions » sont encore en application dans le réseau des parcs canadiens.

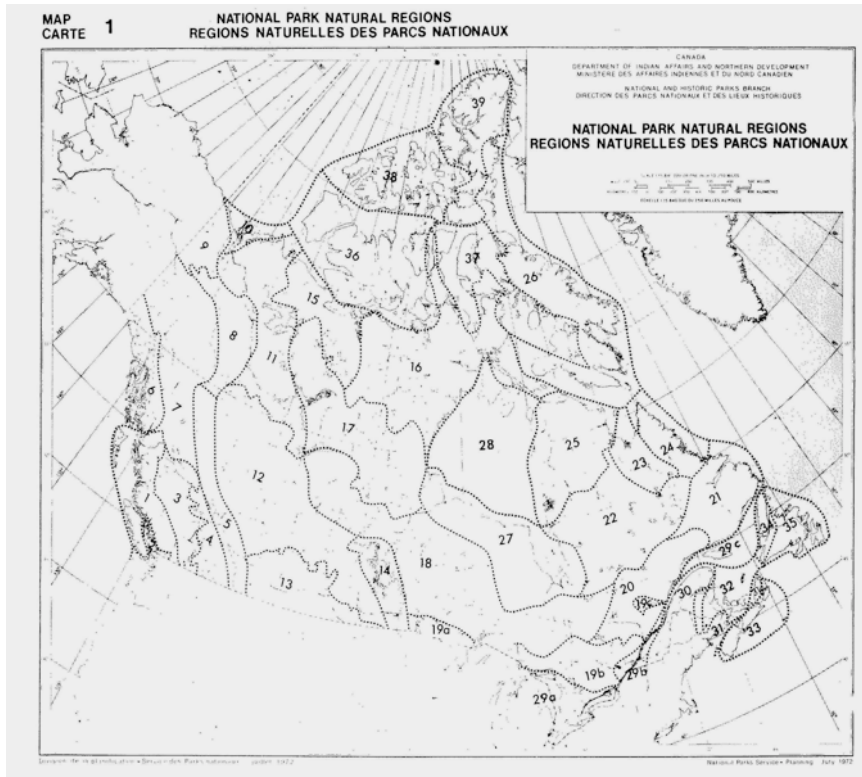
52. PC-CSQ, *Manuel de planification...*, 48.

53. Ibid., 107.

54. Ibidem.

présence du Bouclier canadien, de chaînes de lacs et de cours d'eau, de la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent ou du « point de contact escarpé avec le centre des basses terres du Saint-Laurent »⁵⁵ comme de ces « valeurs naturelles » représentatives de l'histoire naturelle du paysage mauricien.

Figure 3. Les 39 « régions naturelles » du Canada.



Source : PC-CSQ, Manuel de planification du réseau des parcs nationaux, 1972, p. 9.

Ce manuel met clairement de l'avant les « valeurs naturelles » du paysage comme étant l'intérêt premier des parcs nationaux. Conséquemment, il ne comporte aucune mention sur les usages locaux ou sur l'histoire socioculturelle des paysages mis en parc. Dans le cas spécifique du parc national de la Mauricie, nulle part ne sont mentionnées l'activité forestière ou l'exploitation faunique, deux réalités qui ont pourtant façonné les paysages de ce parc. Par l'entremise de concepts tirés de la géologie et de l'écologie, de même que par l'utilisation de cartes rendant opérationnelles

55. PC-CSQ, *Manuel de planification...*, 115.

ces nouvelles représentations scientifiques du paysage, Parcs Canada réussit à recréer sur ce territoire son idéal de nature sauvage. Le rapport annuel de l'année financière 1971/1972 confirme cet effacement des dimensions anthropiques des territoires mis sous réserve lorsqu'il indique que la nouvelle gestion scientifique des parcs nationaux canadiens s'inspire « du principe que le réseau des parcs nationaux doit protéger non seulement les régions uniques et caractéristiques du paysage canadien, mais également celles qui présentent des éléments physiques et biologiques typiquement canadiens ».⁵⁶

En fait, si Parcs Canada présente maintenant ses parcs nationaux par l'entremise de concepts tirés de l'écologie scientifique, l'agence fédérale subordonne toujours cette nouvelle interprétation scientifique du territoire à son mandat traditionnel de faire rayonner une nature sauvage où l'activité humaine est, par définition, absente.⁵⁷ Si l'agence reconnaît les traces d'une présence humaine passée, les caractéristiques anthropiques des écosystèmes protégés deviennent, au mieux, des artefacts du « musée » d'histoire naturelle que doivent être les parcs nationaux.⁵⁸ Une note interne du directeur de Parcs Canada à Ottawa illustre bien cet effacement des dimensions socioculturelles du paysage mauricien. Cette note révèle le choix du bureau central d'Ottawa quant au matériel présenté lors de l'ouverture officielle du centre d'interprétation du parc de la Mauricie, le 4 août 1972.⁵⁹ Après une visite à Ottawa du responsable du service d'interprétation du parc, Gilles Ouellette, le directeur de Parcs Canada, John I. Nicol, décide que « l'histoire naturelle » du parc présentée lors de l'exposition d'ouverture sera divisée en quatre sections thématiques, soit les « Hautes terres laurentiennes », la « Variété des types forestiers », « l'Environnement aquatique » et « l'Histoire humaine ».⁶⁰ Le directeur établit ensuite une collection d'objets caractéristiques pour chaque section thématique : des échantillons de gneiss et des photos de talus et d'eskers représentent les « Hautes terres » ; une trentaine d'échantillons de noix, d'insectes et d'animaux empaillés pour la « Mosaïque de la faune » ; une vingtaine de photos de poissons et des spécimens d'insectes lacustres pour le « Réseau aquatique ». Pour le dernier thème, l'« Histoire humaine », de la dizaine d'objets initialement proposés par Parcs Canada, comme des

56. Parcs Canada, *Rapport annuel : Année financière 1971/1972* (Ottawa : Parcs Canada, 1972), 9.

57. « The place where we are is the place where nature is not », William Cronon, « The Trouble with Wilderness: Or, Getting Back to the Wrong Nature », *Environmental History* 1, 1 (1996) : 17.

58. MacEachern, *Natural Selections*, 3-4.

59. Carole Pronovost, « Au parc national de la Mauricie : Inauguration d'un centre d'interprétation de la nature », *Le Nouvelliste*, 5 août 1972.

60. PC-ON-BCC, C-8333/L1, Nicol au directeur régional (région du centre), 1^{er} février 1972.

haches, des pieux de bûcherons et des sculptures d'un trappeur et d'un travailleur forestier, le bureau d'Ottawa ne retient que trois photos représentant un canot, un camp forestier et la drave, de même que quelques artefacts autochtones.⁶¹ Cette sélection montre que si le parc national de la Mauricie possède clairement une histoire géologique, floristique et faunique, son « Histoire humaine », elle, se limite à une présence humaine folklorisée par l'utilisation d'artefacts autochtones⁶² ou de photos d'une activité industrielle et récréative que Parcs Canada considère comme révolue dans cette partie de la Mauricie.

Cette exclusion sélective des pratiques anthropiques s'inscrit dans la culture institutionnelle de Parcs Canada, laquelle idéalise la nature canadienne comme devant être sauvage et retranchée autant se faire que peu de l'activité humaine. Parcs Canada mobilise le discours de l'écologie scientifique et recrée un sublime naturel sur le territoire mauricien qui, faute de disposer de paysages scéniques grandioses comme ceux du parc Banff, doit faire l'objet d'une représentation scientifique pour correspondre à l'idéal de l'agence fédérale. Cette « scientification » du paysage mauricien est manifeste dans l'extrait suivant du plan directeur provisoire de 1975. Ce dernier affirme qu'un :

[...] survol du territoire du parc permet d'observer une grande homogénéité des éléments constituant le milieu biophysique. On remarque une dispersion égale des points intéressants qui peuvent être retenus comme potentiel d'interprétation. Cette uniformité se retrouve également au niveau de la comparaison et de l'évaluation des composantes entre elles. L'absence de grands écarts entre les éléments composant ce potentiel nous amène à accorder une attention particulière aux regroupements naturels qui peuvent se faire à certains endroits. Pris sous un aspect plus global, plusieurs phénomènes isolés d'importance modérée peuvent former dans un même secteur un ensemble à fort potentiel d'interprétation.⁶³

Plusieurs éléments de l'argumentation de notre texte se trouvent dans ce passage. L'intérêt pour les « points intéressants qui peuvent être retenus comme potentiel d'interprétation » révèle la sensibilité traditionnelle de Parcs Canada pour le pittoresque de la nature canadienne. Les premiers parcs canadiens établis dans les montagnes Rocheuses à la fin du 19^e siècle, avec leurs « grands écarts » géologiques, sont ici la référence pour déterminer ce qui est « intéressant » dans le paysage canadien. Or, le plan directeur de 1975 affirme que le territoire mauricien est dépourvu de ce

61. PC-ON-BCC, C-8333/L1, Nicol au directeur régional, 1^{er} février 1972.

62. Sur l'utilisation du folklore autochtone par les agences gouvernementales, voir : Tina Loo, « Making a Modern Wilderness : Conserving Wildlife in Twentieth-Century Canada », *The Canadian Historical Review* 82, 1 (2001) : 101-103 ; et Patricia Jasen, « Tourism and Colonialism », in *Wild Things : Nature, Culture, and Tourism in Ontario : 1790-1914*, Patricia Jasen (Toronto : University of Toronto Press, 1995), p. 13 et suivantes.

63. PC-CSQ, *Plan directeur provisoire*, 1975, p. 31.

genre de « grands écarts ». Prises isolément, les caractéristiques biogéophysiques du parc de la Mauricie, comme les marais ou les grandes forêts de conifères, sont des phénomènes « d'importance modérée » et sont donc peu aptes à représenter l'idéal traditionnel de l'agence. À la recherche de nouveaux arguments pour justifier la présence du parc en Mauricie, Parcs Canada utilise la science de l'écologie pour créer un paysage scientifiquement spectaculaire et transforme le territoire mauricien en l'une de ces « aires naturelles représentatives d'intérêt canadien ».⁶⁴ Le moment clef de cette réinterprétation scientifique est l'intégration du parc dans le réseau « fondé sur les sciences naturelles » et dénué de considérations culturelles du Manuel de planification de 1972. Le parc devient, à ce moment, un objet scientifique complètement détaché du terreau socioculturel qui le porte.

Conclusion

Loin d'être un espace de nature sauvage vierge et composé seulement de dimensions biogéophysiques, le parc national de la Mauricie apparaît comme un objet chargé d'interprétations diverses de ce que doit être la « nature sauvage ». Le parc est l'un de ces « objets-frontière » qui rallient en ses formes et ses fonctions plusieurs discours et pratiques, tous avec une profondeur historique.⁶⁵ Pour arriver à la création d'un objet institutionnel apte à être superposé sur l'hétérogénéité des dimensions spatiales et culturelles qui composent la territorialité du lieu, cette territorialité doit faire l'objet d'une mise en abstraction. La science permet cette manipulation conceptuelle de l'espace, notamment à travers la série de plans et de cartes qui définissent les nouvelles représentations du lieu. Comme l'indiquent Cambrosio, Limoges et Pronovost dans leur analyse des trajectoires institutionnelles de projets de politiques scientifiques, les activités scientifiques de l'État « appear to be, first and foremost, *representational practises grounded in particular kinds of literary activities* characterized by an extended *intertextual web* [...]».⁶⁶ La création du parc national de la Mauricie a parcouru l'une de ces toiles intertextuelles où inventaires scientifiques et rapports internes sur l'histoire du lieu, et discours promotionnels pour le tourisme ont servi à documenter, circonscrire et rendre concret le projet fédéral d'un parc récréo-scientifique en Mauricie.

64. Parcs Canada, *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, consultée le 11 septembre 2102, http://www.pc.gc.ca/docs/pc/poli/princip/sec2/part2a2_F.asp.

65. Susan Leigh Star et James R. Griesemer, « Institutional Ecology, 'Translations' and Boundary Objects: Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39 », *Social Studies of Science* 19, 3 (1989) : 393.

66. Cambrosio et al., 196.

À la lumière de notre analyse, deux constats émergent. En tant qu'interprétation de l'histoire naturelle et culturelle des paysages, les parcs nationaux peuvent ainsi être vus comme des productions historiographiques. En effet, les parcs sont la matérialisation d'une interprétation particulière du milieu naturel qui fait des paysages sublimes de l'Amérique du Nord un patrimoine naturel fondamental de l'histoire culturelle nord-américaine.⁶⁷ Lors de la mise en place du parc national de la Mauricie, l'agence fédérale Parcs Canada participe pleinement à ce courant important de l'histoire nord-américaine qui oppose la frontière sauvage de l'Ouest aux territorialités plus industrielles des régions de l'Est.⁶⁸ Au fil de son histoire, Parcs Canada a institutionnalisé cette représentation de la nature sauvage de l'Ouest, et ce, en prenant appui spécifiquement sur ses premiers parcs iconiques des Rocheuses canadiennes. En 1970, Parcs Canada entreprend précisément de transposer cet idéal sur le territoire mauricien. Ainsi, l'espace mis en parc par Parcs Canada porte autant la marque culturelle de l'agence fédérale canadienne que les traces de la territorialité industrielle et récréative de la Mauricie.

Notre texte montre aussi le caractère normatif de la rationalité scientifique. Le discours scientifique, spécialement celui de l'écologie, a le pouvoir de « naturaliser » la culture institutionnelle des agences responsables des parcs nationaux. Lorsque Parcs Canada présente ses idéaux de nature sauvage par un discours scientifique, ceux-ci deviennent une réalité tangible et incontournable. Ces représentations matérialisées de l'environnement que sont les parcs nationaux agissent alors sur la transformation du territoire et de ses usages, et ce, en fonction des objectifs politiques, économiques, scientifiques ou culturels des institutions qui les promeuvent. La carte des « 39 régions physiographiques » du *Manuel de planification des parcs nationaux* de 1972 est éloquente à cet égard. À travers des concepts tirés de l'écologie scientifique et de la géologie, l'agence fédérale présente le Canada comme une unité géographique totalement intégrée où les frontières politiques provinciales s'estompent sous la lunette scientifique. La science offerte par Parcs Canada participe ici, à sa manière, à concrétiser le pouvoir de gouvernance fédérale sur le territoire des provinces et ainsi à soutenir le *nation building* canadien.⁶⁹

67. Richard White, « From Wilderness to Hybrid Landscapes : The Cultural Turn in Environmental History », *Historian* 66, 3 (2004) : 557.

68. Richard W. Judd, « Approches en histoire environnementale : le cas de la Nouvelle-Angleterre et du Québec », *Globe. Revue internationale d'études québécoises* 9, 1 (2006) : 68.

69. Suzanne Zeller, *Inventing Canada: Early Victorian Science and the Idea of a Transcontinental Nation* (Toronto : University of Toronto Press, 1988), 269.